

# Séance du 29 Octobre 1946.

L'an mil neuf cent quarante-six, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. B. Dufor, Adjoint.

Étaient présents : M. M. Soubiell, Galazac, M<sup>me</sup> Seilhan Adjointe ; M. M. Recurt, Dandrie, Carthuy & St. Blancat, Babbie, Pages H. Soubis, Maylin.

Absents excusés : M. M. Grand, Maire, M. Gouarny.

Absents : M. M. Verdier, Galan, Bories, M<sup>me</sup> Cadot, Fioco M<sup>lle</sup> Adoue, M. Ferru.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

M. Babbie est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Adjudication des droits de place

Fête du 11 Novembre 1946

Indemnité de cherté de vie au Personnel communal.

Droits de place 1947

Le Président M. Dufor, en l'absence de M. le Maire empêché et excusé, informe immédiatement ses collègues que l'objet de la présente réunion est l'examen du nouveau cahier des charges et des tarifs des droits de place pour l'adjudication qui doit avoir lieu avant fin d'année.

La forme des droits de place avec M. Charles Marsille, concessionnaire actuel, expiré le 31 Décembre 1946 et qu'il y a lieu de procéder avant cette date, à une nouvelle adjudication.

À cet effet, le Président dépose sur le bureau le cahier des charges et les tarifs des droits établis par la Commission des marchés et demande au Conseil de les examiner et de donner son avis.

Après en avoir délibéré et apporté des modifications au projet, le Conseil Municipal ratifie le nouveau cahier des charges et les tarifs qui lui sont proposés - en concordance avec ceux des villes voisines St. Gaudens & Vannemozan. Il demande, à cet effet, à l'Autorité Supérieure de bien vouloir les sanctionner de son approbation.

La publicité nécessaire sera faite en temps voulu et le cahier des charges et tarifs, de leur approbation, seront mis à la disposition du Public au Secrétariat de la Mairie, où il pourra en être pris connaissance par les personnes qui le désireront.

Vu et approuvé  
St. Gaudens, le 14 Nov. 1946  
Signé : le Maire : J. P. Babbie

Fête du 11 Novembre

Malgré que cette année le 11 Novembre tombe un lundi jour de marché, l'Assemblée décide à l'unanimité de commémorer cette fête, ce jour là... Il est décidé, en outre, que l'organisation de cette manifestation patriotique sera confiée aux Anciens Combattants... M. Dufor, Adjoint, est chargé de voir le Président de cette association à cet effet... Les édifices municipaux seront parsemés & illuminés; une gerbe de fleurs sera déposée au Monument aux Morts en souvenir des Enfants de Montjean tombés au champ d'honneur.

Indemnité de cherté de vie au Personnel Communal

Lecture est donnée d'une lettre collective des Agents communaux du 10 Octobre 1946 demandant le bénéfice de la loi n° 46.1718 du 3 Août 1946 accordant à dater du 1<sup>er</sup> Juillet 1946, une indemnité forfaitaire de cherté de vie de 21600<sup>fr</sup> à condition d'avoir un traitement brut annuel minimum de 35000<sup>fr</sup>.

La Commission des Finances et le Conseil Municipal sont d'avis d'accorder, à dater du 1<sup>er</sup> Juillet 1946, cette indemnité, aux employés communaux remplissant les conditions requises, attendu qu'ils y ont droit.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les fonds libres de l'exercice; la délibération sera envoyée à l'approbation de l'Autorité de tutelle après visa du Recrus Municipal.

Le montant total de la dépense mensuelle sera fr. 17368<sup>fr</sup>

doit: 1<sup>er</sup> Agents titulaires & aux<sup>es</sup> (salair brut entre 3000<sup>fr</sup> & 8000<sup>fr</sup>)

Basque J. Secrétaire de Maire	1850
Batbie J. Dactyle	1850
Bospaille L. Appointeur	1850
Crouzet L. Gardien champêtre	1850
Maroteene A. C/Aliment <sup>es</sup>	1850
Lange J. M. Cantonnier urbain	1850
Réme Lion	1850
Gachie L. (V <sup>o</sup> ) Femm. servie F. M.	1850
Ferran J. Servie sur cours	1850

17368<sup>fr</sup>

Vu l'existence de fonds libres le 9.11.1946  
Le Percepteur: Douvrouille, signé

Vu & approuvé  
M. Gaudens, le 12.11.1946  
del Préfet: Illisible signé.

2<sup>es</sup> Agents titul<sup>es</sup> & aux<sup>es</sup> dont salair brut inférieur: 35000<sup>fr</sup> (service continu ou incomplet)

Morales Balayuse tal. B. 1000 <sup>fr</sup> x 25% =	250
Boudet Profan C.C. 1250 <sup>fr</sup> x 25% =	312,50
Moré J. Gardien cimétier 625 <sup>fr</sup> x 25% =	156,25

Indemnité de fonction au Maire

Le Président expose à l'Assemblée qu'une erreur s'est glissée dans la confection du B. P. 946 concernant "l'indemnité forfaitaire au Maire" portée à l'art. 5 du même chap. libellé "Remb<sup>t</sup> aux Maire & C. M. de leurs frais de mission".

Il convient de la redresser et de viser à l'art. V à l'art. IV la somme de 6000<sup>fr</sup> y figurant... Le Maire est absent excusé... Le C. M. décide de verser à M. Grand Maire de Montjean, la somme de 6000<sup>fr</sup> "Indemnité forfaitaire pour frais de fonction".

Vu & approuvé le 16/11/46  
del Préfet signé: Illisible

Subvention pour acquisition matériel incendie

Le Président termine en proposant aux Membres présents que le Corps des Sapeurs-Pompiers doit être doté de matériel plus complet pour la lutte contre l'incendie & dépose sur le bureau le devis estimatif détaillé des achats à réaliser.

Le montant de la dépense s'élève à 111.660 francs et les ressources budgétaires ne permettent pas à la Commune de subvenir entièrement aux frais exposés p. ce desis.

D'autre part, ces dépenses étant obligatoires doivent être soldées par les ressources budgétaires avec le concours financier de l'Etat et du Département, par application du règlement du 12.2.1946.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le montant et la nature des fournitures nécessaires, et sollicite de l'Etat une subvention aussi large que possible et s'engage à voter les crédits nécessaires représentant la part de la Commune (différence entre le montant de la dépense et les subventions)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.